

# GÉORISQUES

## Rapport de risques

 **Commune recherchée :**

94340 Joinville-le-Pont

Ce rapport de risques est délivré à titre informatif.  
Il a pour but de vous montrer une vision simplifiée des risques naturels et technologiques situés près de chez vous.

Vous pouvez consulter nos conditions d'utilisation sur :  
[georisques.gouv.fr/cgu](https://georisques.gouv.fr/cgu)

## 6 Risques naturels identifiés :



INONDATION

**EI** sur ma commune :

EXISTANT



REMONTÉE DE NAPPE

**EI** sur ma commune :

EXISTANT



SÉISME

**EI** sur ma commune :

FAIBLE



MOUVEMENTS DE TERRAIN

**EI** sur ma commune :

EXISTANT



RETRAIT GONFLEMENT DES  
ARGILES

**EI** sur ma commune :

IMPORTANT



RADON

**EI** sur ma commune :

FAIBLE

## 2 Risques technologiques identifiés :



CANALISATIONS DE TRANSPORT  
DE MATIÈRES DANGEREUSES

**EI** sur ma commune :

CONCERNÉ



POLLUTION DES SOLS

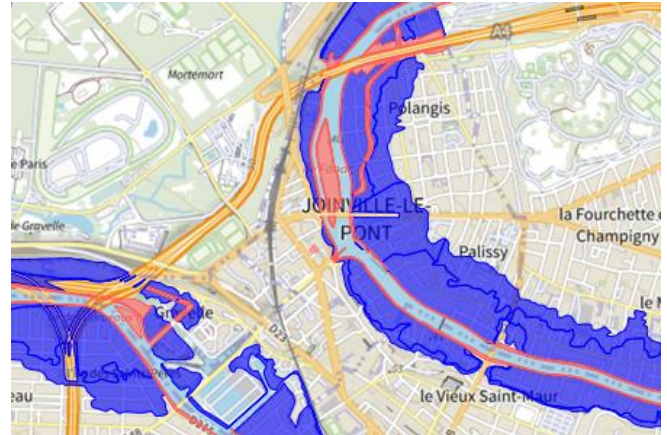
**EI** sur ma commune :

CONCERNÉ

# Risque d'inondation sur Joinville-le-pont

## Risque sur la commune **EXISTANT**

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.



 Zone à risque entraînant une servitude d'utilité publique

## Informations détaillées :



### PPRN : PPRi Marne et Seine

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Inondation nommé PPRi Marne et Seine a été approuvé sur votre commune.

Date de prescription : 04/04/2003

Date d'approbation : 12/11/2007

Le PPR couvre les aléas suivant :

**Inondation**

**Par une crue à débordement lent de cours d'eau**

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Votre commune est concernée par un plan de zonage couvrant les règlements suivants :

- 02 : Prescriptions

- 03 : Interdiction

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.



### PPRN : PPRi Ruissellement urbain

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Inondation nommé PPRi Ruissellement urbain a été prescrit sur votre commune.

Date de prescription : 09/07/2001

Le PPR couvre les aléas suivant :

**Inondation**

**Par ruissellement et coulée de boue**

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.

# Risque d'inondation sur Joinville-le-pont

## **TRI : TRI Métropole Francilienne**

Un territoire à risque important d'inondation (TRI) est une zone où les enjeux potentiellement exposés aux inondations sont les plus importants. L'identifiant de votre TRI est : 93DRIEE\_IF20140001

## **AZI : Marne**

L'atlas des zones inondables (AZI) vise à faciliter la connaissance des risques d'inondations par les collectivités territoriales, les services de l'État et le public.

## **PAPI : PAPI Seine et Marne Francilienne**

Votre commune bénéficie d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) dont l'identifiant est 95DRIEE\_IF20190001.

Il couvre les aléas et sous aléas :

[Inondation](#)

[Par une crue à débordement lent de cours d'eau](#)

Ce programme vise à réduire les conséquences des inondations sur les personnes et les biens. Un PAPI peut ouvrir droit à des subventions au profit des habitants et les petites entreprises, pour les aides à réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité de leur habitation ou de leur bâtiment.

## **DDRM : DDRM94**

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Inondation](#)

## 7 inondations classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

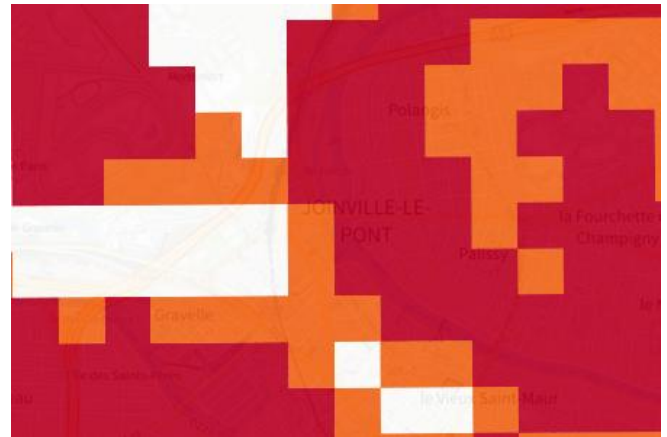
Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE2119792A	Inondations et/ou Coulées de Boue	19/06/2021	02/07/2021
INTE1804348A	Inondations et/ou Coulées de Boue	15/01/2018	15/02/2018
INTE1813670A	Inondations et/ou Coulées de Boue	01/06/2016	22/06/2018
INTE0100760A	Inondations et/ou Coulées de Boue	27/07/2001	18/01/2002
INTE9900627A	Inondations et/ou Coulées de Boue	25/12/1999	30/12/1999
INTE9500497A	Inondations et/ou Coulées de Boue	02/07/1995	15/10/1995
EOA8800084A	Inondations et/ou Coulées de Boue	23/07/1988	03/11/1988

# Risque de remontées de nappe sur Joinville-le-pont

## Risque sur la commune **EXISTANT**

Une inondation par remontée de nappe se produit lorsque la nappe phréatique (le réservoir d'eau souterrain) sature le sol et remonte à la surface, souvent après des pluies prolongées ou des crues.

Les remontées de nappes peuvent provoquer l'inondation de caves et engendrer l'endommagement du bâti, notamment du fait d'infiltrations dans les murs. A long terme, des infiltrations dans les murs peuvent désagréger les mortiers. Il faut être très prudent lors des opérations de pompage lorsque des caves ont été inondées afin de ne pas fragiliser les murs à cause d'une différence de pression exercée par l'eau.



	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FORTE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FORTE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FORTE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité MOYENNE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité MOYENNE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité MOYENNE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FAIBLE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FAIBLE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FAIBLE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité INCONNUE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité INCONNUE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité INCONNUE

### Informations détaillées :



#### REMONTÉE DE NAPPES :

Votre niveau d'exposition aux remontées de nappes est : Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe.

L'indication de fiabilité associé à votre zone est : FORTE



#### PAPI : PAPI Seine et Marne Francilienne

Votre commune bénéficie d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) dont l'identifiant est 95DRIIE\_IF20190001.

Il couvre les aléas et sous aléas :

**Inondation**

[Par une crue à débordement lent de cours d'eau](#)

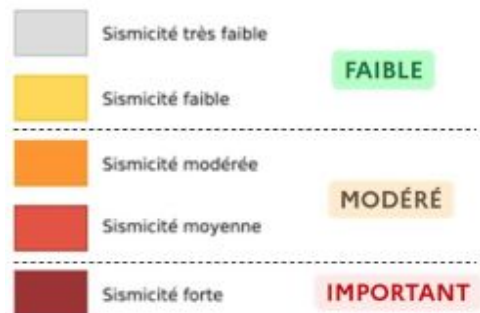
Ce programme vise à réduire les conséquences des inondations sur les personnes et les biens. Un PAPI peut ouvrir droit à des subventions au profit des habitants et les petites entreprises, pour les aides à réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité de leur habitation ou de leur bâtiment.

# Risque de séisme sur Joinville-le-pont

## Risque sur la commune **FAIBLE**

Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol. Généralement engendrés par la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille, ils peuvent avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvements de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols (perte de portance), effet hydrologique.

Certains sites, en fonction de leur relief et de la nature du sol, peuvent amplifier les mouvements créés par le séisme. On parle alors d'effet de site. On caractérise un séisme par sa magnitude (énergie libérée) et son intensité (effets observés ou ressentis par l'homme, ampleurs des dégâts aux constructions).



## Informations détaillées :



### SÉISME : Échelle règlementaire et obligations associées

Sur l'échelle règlementaire, à votre adresse, le risque sismique est de 1/5.

Pour votre sécurité, à partir d'un risque de niveau 2, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir votre risque sismique. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

# Risque de mouvements de terrain sur Joinville-le-pont

## Risque sur la commune **EXISTANT**

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol.

Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes.

Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

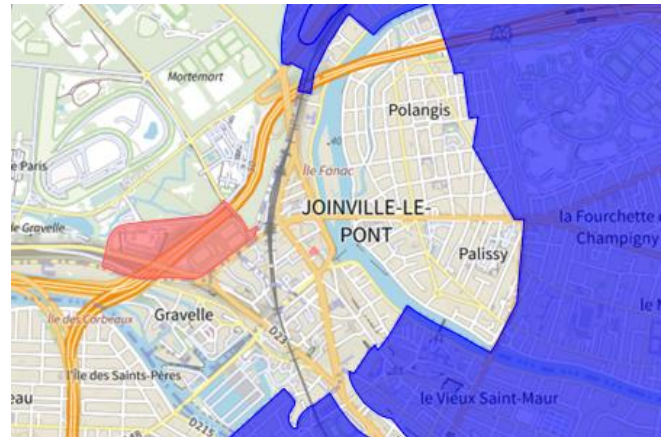
Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.

Pour les départements 78, 91, 95 ainsi que Paris-Petite couronne les données cavités ne sont pas présentées sur le portail Géorisques. Nous vous invitons, si vous souhaitez plus d'information pour ces zones géographiques, à consulter les sites suivants :

- Paris petite couronne : [https://www.paris.fr/pages/tout-savoir-sur-les-sous-sols-2317/](https://www.paris.fr/pages/tout-savoir-sur-les-sous-sols-2317)
- Départements 78,91,95 : [www.igc-versailles.fr/](http://www.igc-versailles.fr/)

### Les types de risques mouvements de terrain à ma commune:

- Affaissements et effondrements d'origine anthropique (anciennes carrières souterraines, hors mines) : Cavités souterraines formées naturellement, générant des vides dont les toits sont susceptibles de rompre subitement



### Informations détaillées :



#### PPRN : PPRMT 94 "Anciennes Carrières"

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Mouvements de terrain nommé PPRMT 94 "Anciennes Carrières" a été prescrit sur votre commune.

Date de prescription : 01/08/2001

Le PPR couvre les aléas suivant :

##### Mouvement de terrain

**Affaissements et effondrements d'origine anthropique (anciennes carrières souterraines, hors mines)**

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.

### 1 Mouvements de terrain classés en catastrophe naturelle dans ma commune :

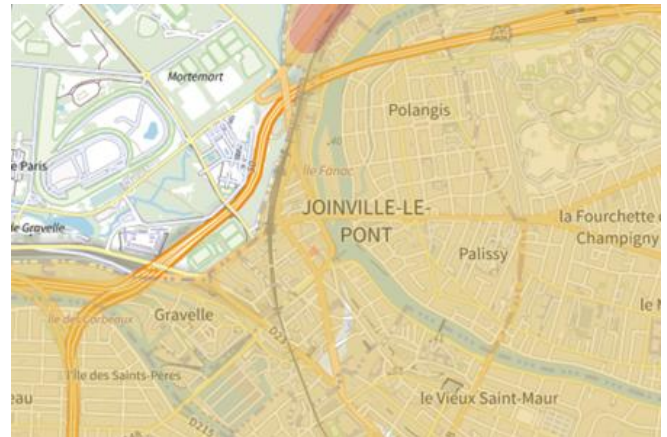
Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE9900627A	Mouvement de Terrain	25/12/1999	30/12/1999

# Risque de retrait gonflement des argiles sur Joinville-le-pont

## Risque sur la commune **IMPORTANT**

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétractation du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.



## Informations détaillées :



### **RGA : Échelle réglementaire et obligations associées**

Sur l'échelle réglementaire, à votre adresse, le risque de gonflement des argiles est de **2/3**.  
Pour votre sécurité, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir le risque.

# Risque radon sur Joinville-le-pont

 Risque sur la commune **FAIBLE**

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.



## Informations détaillées :



### **RADON : Potentiel radon faible : recommandations et obligations**

Sur l'échelle réglementaire dans votre commune, le potentiel radon est de **1/3**.

Pour votre sécurité, lorsque le potentiel radon est élevé (niveau 3), il existe des recommandations et une obligation d'informer les acquéreurs ou locataires. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

# Canalisations de transport de matières dangereuses sur Joinville-le-pont

 Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Les canalisations sont fixes et protégées. En général, elles sont enterrées à au moins 80 cm de profondeur. Les canalisations sont utilisées pour le transport sur grandes distances du gaz naturel (gazoducs), des hydrocarbures liquides ou liquéfiés (oléoducs, pipelines), de certains produits chimiques (éthylène, propylène...) et de la saumure (saumoduc).



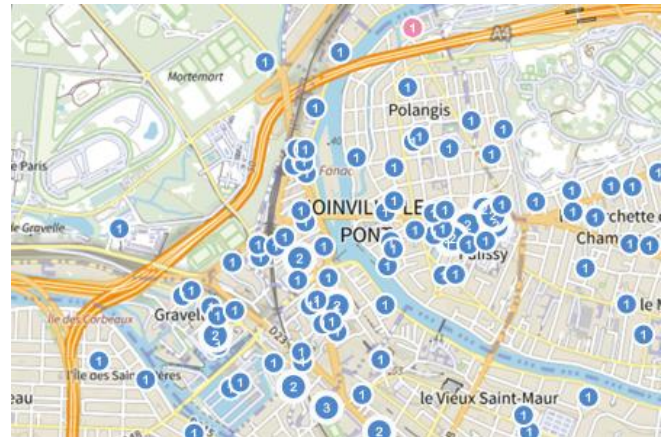
# Risque de pollution des sols sur Joinville-le-pont

## Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.

### Les types de Pollution des sols sur ma commune

- 3 secteur(s) d'information(s) sur les sols sur la commune  
L'État élabore, au regard des informations dont il dispose, des secteurs d'information sur les sols qui comprennent les terrains où la connaissance de la pollution des sols justifie, notamment en cas de changement d'usage (réalisation de travaux sur la parcelle avec mouvements de terre), la réalisation d'études de sols et de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement.
- 3 site(s) pollué(s) ou potentiellement pollué(s) sur la commune.  
Le ministère chargé de l'environnement inventorie les sites et sols pollués, ou potentiellement pollués, appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.
- 82 ancien(s) site(s) industriel(s) ou activité(s) de service sur la commune.  
La carte des anciens sites industriels et activités de services recense les anciennes activités susceptibles d'être à l'origine d'une pollution des sols. Il peut s'agir d'anciennes activités industrielles ou encore d'anciennes activités de services potentiellement polluantes. La CASIAS ne renseigne aucunement sur l'état de pollution ou non d'un site.



### Informations détaillées :



#### **SIS :**

Votre commune contient au moins un secteur d'information sur les sols (SIS) pouvant occasionner des obligations et des restrictions d'usage.  
Renseignez vous auprès de votre mairie.

Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m en annexe 1.

Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m en annexe 2.

## Annexe 1 : Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m

Les tableaux ci-dessous répertorient les sites pollués ou potentiellement pollués ainsi que les anciens sites industriels ou activités de service (base de données CASIAS) sur votre commune.

3 sites pollués ou potentiellement pollués à moins de 250m

Identifiant	Nom établissement	Statut instruction
SSP000015201	MANUFACTURE CARTIER LUNETTES (MCL)	Clôturée
SSP000394301	TOTAL RELAIS JOINVILLE	En cours
SSP000015901	LE HAMEAU DES BORDS DE MARNE (EX THOMSON)	Clôturée

## Annexe 2 : Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m

82 anciens sites industriels ou activités de service à moins de 500m

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3897903	Atelier de traitement de surface	En arrêt	
SSP3897741	Atelier et chantier de construction	Indéterminé	
SSP3897714	Industrie de textile	En arrêt	
SSP3897548	Industrie cinématographique	Indéterminé	
SSP3897547	Industrie cinématographique	Indéterminé	
SSP3897546	Pressing	Indéterminé	
SSP3897545	Pressing	Indéterminé	
SSP3897544	Garage	Indéterminé	
SSP3897543	Garage	Indéterminé	
SSP3897542	Atelier de réparation de motocycles	Indéterminé	
SSP3897541	Garage	Indéterminé	
SSP3897540	Garage	Indéterminé	
SSP3897539	Garage	Indéterminé	
SSP3897538	Garage	Indéterminé	
SSP3897537	Garage	Indéterminé	
SSP3897536	Garage	Indéterminé	
SSP3897535	Garage	Indéterminé	
SSP3897534	Station-service	Indéterminé	
SSP3897533	Station-service	Indéterminé	
SSP3897532	Station-service	Indéterminé	
SSP3897531	Station-service	Indéterminé	
SSP3897370	Atelier de traitement de surface	En arrêt	
SSP3897279	Dépôt de liquides inflammables	Indéterminé	
SSP3897206	Dépôt de liquides inflammables	Indéterminé	
SSP3897190	Garage	Indéterminé	
SSP3897175	Garage	En arrêt	
SSP3897068	Dépôt de liquides inflammables	En arrêt	
SSP3897020	Casse-automobiles	En arrêt	
SSP3896909	Station-service	En arrêt	
SSP3896812	Imprimerie	Indéterminé	
SSP3896811	Atelier de traitement de surface	En arrêt	
SSP3896810	Blanchisserie	Indéterminé	
SSP3896809	Fabrique de fils électriques	En arrêt	
SSP3896808	Dépôt de déchets métalliques	En arrêt	
SSP3896807	Garage	Indéterminé	
SSP3896500	Industrie photographique	Indéterminé	
SSP3896361	Atelier de traitement de films	En arrêt	
SSP3895977	Atelier de matières plastiques	En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3895976	Garage	Indéterminé	
SSP3895975	Atelier de traitement de surface	En arrêt	
SSP3895974	Serrurerie	En arrêt	
SSP3895973	Atelier de traitement de surface	En arrêt	
SSP3895972	Atelier de traitement de surface	En arrêt	
SSP3895971	Atelier de traitement de surface	En arrêt	
SSP3895970	Atelier de traitement de surface	En arrêt	
SSP3895969	Atelier de traitement de surface	En arrêt	
SSP3895968	Atelier de traitement de surface	En arrêt	
SSP3895967	Dépôt de minerais	En arrêt	
SSP3895966	Garage	En arrêt	
SSP3895965	Atelier de traitement de surface	En arrêt	
SSP3895964	Atelier de traitement de surface	En arrêt	
SSP3895963	Blanchisserie	En arrêt	
SSP3895962	Atelier de traitement de surface et	En arrêt	
SSP3895678	Dépôt de liquides inflammables	En arrêt	
SSP3895677	Dépôt de liquides inflammables	En arrêt	
SSP3895676	Dépôt de liquides inflammables	En arrêt	
SSP3895675	Dépôt de liquides inflammables	Indéterminé	
SSP3895674	Dépôt de liquides inflammables	Indéterminé	
SSP3895673	Dépôt de liquides inflammables	Indéterminé	
SSP3895672	Dépôt de liquides inflammables	Indéterminé	
SSP3895671	Dépôt de liquides inflammables	En arrêt	
SSP3895670	Dépôt de liquides inflammables	En arrêt	
SSP3895669	Dépôt de liquides inflammables	Indéterminé	
SSP3895668	Dépôt de liquides inflammables	Indéterminé	
SSP3895667	Dépôt de liquides inflammables	Indéterminé	
SSP3895666	Dépôt de liquides inflammables	Indéterminé	
SSP3895665	Dépôt de liquides inflammables	Indéterminé	
SSP3895664	Dépôt de liquides inflammables	Indéterminé	
SSP3895663	Dépôt de liquides inflammables	En arrêt	
SSP3895662	Dépôt de liquides inflammables	En arrêt	
SSP3895661	Dépôt de liquides inflammables	En arrêt	
SSP3895298	Atelier de fabrication de chapeaux et	En arrêt	
SSP3894968	Fonderie	Indéterminé	
SSP3894967	Fonderie	En arrêt	
SSP3894966	Atelier de caoutchouc	En arrêt	
SSP3894636	Atelier de traitement de surface	Indéterminé	
SSP3894635	Verrerie	Indéterminé	
SSP3894634	Atelier de traitement de surface	Indéterminé	
SSP3894632	Centre de traitement des eaux	Indéterminé	
SSP3894622	Industrie photographique	Indéterminé	
SSP626168	FONCIA GIEP SYNDIC	En arrêt	
SSP0000152	MANUFACTURE CARTIER LUNETTES	En activité	Traitement de surface





RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



QUE FAIRE  
EN CAS D'...

Premier risque naturel en France, les inondations concernent une très grande majorité des territoires français.

# INONDATION ?

## Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès de la **mairie** sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER** un **diagnostic** de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ** votre **kit d'urgence 72 heures** avec les objets et articles essentiels
- **PRÉVOYEZ** les **dispositifs de protection à installer** : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ** une **zone refuge** à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier



## Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTEZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

## Pendant toute la durée de l'inondation



**NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE**, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



**ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER** afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



**RESTEZ À L'ABRI**, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



**RESTEZ À L'ÉCOUTE** des consignes des autorités



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



QUE FAIRE  
EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

# SÉISME ?

## Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :** loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds** pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H** avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



## Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR**, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques



## Après les secousses



**SORTEZ DU BÂTIMENT**, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



**ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES** et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



**ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER** afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



**RESTEZ À L'ÉCOUTE** des consignes des autorités

